

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une cinquième séance de l'année.

Etaient présents : M. SOULARD Yannick, M. CHARRIER Julien, Mme GENTY Béatrice, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. BANCHEREAU Philippe, M. BOSSARD Florent, M. DURAND Bruno, M. FERCHAUD Vincent, Mme FUSEAU Céline, Mme GUICHETEAU Anita, Mme GRANJON Françoise, M. RABILLIER Pierre, Mme BELLET Laëtitia, Mme DAVIET Christelle, M. HOUPERT Arnaud, Mme RAFFENEAU Sandra, M. RAINTEAU Philippe, Mme ROY Françoise formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé avec pouvoir :

Etaient excusés : Arnaud HOUPERT, Béatrice Genty

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Maud Oger ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du 19 avril 2022 :

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité

N°34-2022 : Décisions prises par le Maire

Le Maire présente les décisions qu'il a prises suite aux délégations données par le Conseil municipal :

N° DIA	ADRESSE	REF CADASTRALES	DPU	DS	Superficie Totale
08526622C0015	8 impasse des Rochers	ZE 469	non	15-2022	1206 m ²
08526622C0016	2 rue du Serpolet	ZE 352	non	16-2022	601 m ²

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces décisions du Maire.

N°35/2022 : Attribution du marché vieux centre bourg

M. Florent Bossard se retire de la séance.

Une consultation a été faite pour l'attribution du marché de voirie du vieux centre-bourg. Le cabinet GEOUEST a procédé à l'analyse des offres. Il appartient au conseil de retenir la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de retenir l'offre d'Eiffage pour le marché du vieux cœur de bourg, au prix global de 190349€ HT
- autorise M. le maire à notifier cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

N°36/2022 : Médiation préalable obligatoire avec le CDG

M. Florent Bossard revient en séance

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit la mise en œuvre de la procédure de médiation préalable obligatoire.

A ce titre, une convention est établie entre la commune de Saint Prouant et le CDG 85.

Le maire rappelle l'obligation légale de passer par la MPO en cas de litige et énumère les cas prévus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acter la convention établie avec le CDG sur la médiation préalable obligatoire.

N°37/2022 : Convention avec la communauté de commune pour intervention d'un agent

Dans un souci d'une bonne organisation des services, la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay permet que son service technique puisse intervenir dans les Communes du territoire.

Cette intervention du service technique communautaire dans la Commune fait l'objet d'un remboursement par la Commune sur la base d'un coût horaire de 25€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'acter la convention avec la communauté de communes du pays de Chantonnay.

N°38/2022 : Achat terrains consorts ARNAUD

L'aménagement du futur lotissement du Bouchaud nécessite des acquisitions foncières. Une rencontre et des échanges ont permis de trouver un accord.

- Les consorts Arnaud acceptent de vendre les parcelles N°B660 (72 m²) et B662 (142m²) pour un prix global de 2140€.
- M. et Mme Thévin acceptent de vendre la parcelle B664 (30m²) pour un prix global de 300€.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions d'achat,

Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'achat de ces trois parcelles au prix global de 2440€.
- autorise M. le maire à signer les actes d'achat et à procéder à toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Bruno Durand entre en séance à 20h50

N°39/2022 : Choix d'un promoteur immobilier pour nouveau cœur de bourg avec EPF

Dans le cadre de la convention avec l'Etablissement public foncier de la Vendée (EPF), une consultation a été lancée auprès des promoteurs immobiliers. Trois promoteurs ont répondu à l'offre.

Après analyse des offres, le cabinet Prodeliha obtient la meilleure note et dont le projet présenté répond le mieux aux attentes des élus.

M ; le maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le choix du cabinet, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de Prodeliha pour le projet de nouveau cœur de bourg
- autorise M. le maire à notifier cette décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

N°40/2022 : Création poste d'adjoint administratif

Madame Marielle GABORIT, adjoint administratif principal de première classe, fait valoir son droit à la retraite au 30/06/2022. Pour pourvoir à son remplacement il y a lieu de lancer un appel de candidatures et de déclarer le poste vacant, ainsi que de créer un poste d'adjoint administratif.

M. le maire propose de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à raison de 35h hebdomadaire, ouvert à tous les grades à compter du 15 août 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise M. le maire à effectuer les démarches nécessaires
- de créer l'emploi d'adjoint administratif, emploi permanent à raison de 35h hebdomadaire, ouvert à tous les grades à compter du 15 août 2022.

Questions diverses :

- Elections Législatives 1er tour 12/06 & 2ème tour 19/06, planification des présences :
Les créneaux pour les élections sont fixés, M. le maire demande aux élus de se porter volontaire.
- Jurés d'assises :

Le maire informe que trois personnes ont été tirées au sort pour les jurés d'assise, Julie PENAUD – Joëlle CHETANEAU – Marina MICHOT

- Plusieurs sujets ont été traités lors du conseil de la communauté de communes du Pays de Chantonnay, l'adhésion à la MPO ; le développement d'un espace de coworking et d'un réseau de tiers-lieu pour fédérer les espaces de coworking en Vendée ; l'expérimentation d'une offre de bocaux en verre consignés avec Trivalis et Bout à bout, dans le but de limiter les déchets ; le report de « Partir en livre », l'animation prévue initialement à la bibliothèque est reconduite le 30 Juin au temple; l'inauguration du centre aquatique Odys est prévue le 24 juin.
- La réunion du Copil PCAET a abordé plusieurs sujets : l'éolien et le photovoltaïque ; le diagnostic filière bois ; le deuxième atelier PAT (plan alimentaire territorial), qui propose 14 actions, et le marché des producteurs de pays qui se tiendra le 03 septembre 2022 à Grammont.
- Un affichage est prévu au niveau du city stade sur la gestion des déchets.
- L'ADMR a été rencontrée par la communauté de communes mercredi 01 juin, pour un projet de centre santé pluridisciplinaire avec le projet de recrutement de trois médecins.
- Le réseau ruralité, afin de créer du lien social, propose différents projet : le REAP, en lien avec la MSA ; bocage express ; grandir en milieu rural par la MSA ; et des aides pour le BAFA.
- Le rapport du CPIE pour le projet d'aménagement du parc de la Bourroche est prévu pour le mois de septembre.
- La commission voirie se réunit le 1^{er} juin
- Restauration scolaire :
Compte tenu de la hausse des prix des matières premières, le prestataire, Elior, propose une révision des tarifs, Une réunion est prévue le 13/06 pour évoquer ce sujet et la répercussion sur les familles.

La séance est levée à 22h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Lundi 27 juin 2022 à 20h00 à la mairie

Vu par le secrétaire de séance, Maud Oger.

**Le Maire,
Yannick SOULARD**